

La conservation des tourbières et landes tourbeuses de Bretagne, un objectif prioritaire

José DURFORT et Jean-Marc HERVIO

Drainées, enrésinées ou exposées à de multiples causes de dégradation, les tourbières bretonnes continuent à régresser faute d'une politique globale de protection. la conservation de ces zones humides doit être un objectif prioritaire pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Bretagne.

A l'aube du XVIII^e siècle en Bretagne, les terres incultes (marais et surtout landes) représentaient plus de 42 % de la superficie de la province. Cette proportion atteignait même près de 60 % dans l'Argoat. A cette époque, l'activité humaine reposait sur une polyculture de subsistance associant jardinage, dans les courtils, et labours, dans les terres chaudes. Les terres froides (landes essentiellement) étaient utilisées pour des cultures provisoires (écobuage) et les tourbières fournissaient, au moins à la belle saison, des parcours pour le bétail, des litières et, sans doute dès le XVI^e siècle, des mottes de tourbe pour le chauffage. A cette époque, la lande et le marais étaient donc pleinement intégrés dans l'économie rurale.

Assécher et cultiver : une obsession de longue date

La Révolution Française, par la loi du 28 août 1792 qui retirait la propriété de ces «communs» aux seigneurs pour les attribuer soit aux communes soit aux

habitants des villages, excita la convoitise de la bourgeoisie qui voulait «mettre en valeur» ces terres vaines et vagues. Pour le Yeun-Elez, les archives ont conservé trace de cinq tentatives d'accaparements menées par des financiers de 1810 à 1850. Ainsi, la Compagnie Nationale de Dessèchement créée par Mr Delamarre, banquier à Paris, déposa, en 1833, une demande de concession car elle avait «l'intention de dessécher et de mettre en culture des marais, d'une étendue considérable (1452 ha) situés dans les communes de Brasparts, Loqueffret et Berrien» (Archives départementales du finistère, série 7-M-Drainage). Face à ces tentatives, la résistance des populations locales fut acharnée et il fallut une nouvelle loi, en 1850, pour que débute le mouvement de partage des terres incultes.

Dans la plupart des grandes tourbières du Centre-Bretagne, les parcelles, vendues par adjudication au profit des communes, furent rachetées par les riverains désireux de conserver leur source de combustible. Malgré l'obses-



Décharge dans la tourbière du Nesnay.

sion de certains notables ruraux du XIX^e siècle d'assainir «des marécages dont les exhalaisons putrides moissonnent les habitants» (Lavergne, 1823), il n'y eut en Bretagne que peu de tentatives d'envergure de dessèchement de tourbières avant le XX^e siècle. Le début de ce siècle, et les progrès de l'agriculture, virent s'amplifier les drainages à finalité agricole et aboutirent à la disparition de la plupart des marais tourbeux du Léon et de la plaine marécageuse de Briec en Finistère et au morcellement du vaste marais de Plouray dans le Morbihan. Si l'extraction industrielle de la tourbe (essentiellement liée à l'économie de guerre) n'eut que peu d'impact en Bretagne, l'extraction traditionnelle de ce combustible végétal en Centre-Bretagne permit de maintenir relativement intactes la plupart des tourbières, jusque vers 1950. L'abandon de cette activité traditionnelle et l'action du Fonds Forestier National, qui classa la Bretagne «zone prioritaire de reboisement» en 1964 entraîna le boisement massif des landes mais aussi des tourbières. Ainsi dans les Monts d'Arrée, près de 4 000 hectares furent enrésinés. Le boisement, après drainage, des landes tourbeuses fut souvent un échec qualitatif et économique, détruisant, sans profit, des biotopes originaux.

Premiers inventaires et prise de conscience

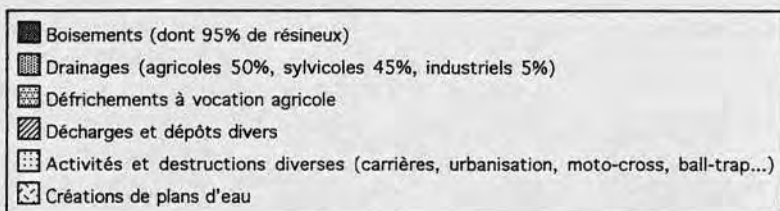
C'est, à la fin des années soixante-dix, qu'une première prise de conscience de la régression accélérée des tourbières bretonnes, eût lieu autour des travaux de Jean Touffet du Laboratoire d'Ecologie Végétale de l'Université de Rennes. Dans un numéro spécial de «Penn ar Bed» consacré aux zones humides, il écrivait, en 1979 :

«L'activité des divers mouvements, en faveur de la protection de notre environnement est certes encourageante, mais devant la rapidité de disparition des tourbières l'urgence de leur protection nécessite une mobilisation encore plus grande. On doit donc faire connaître des arguments irréfutables, en particulier :

- *Souligner tout l'intérêt biologique de ces biotopes si particuliers qui constituent les derniers refuges pour quelques espèces animales ou végétales en voie de disparition.*
- *Montrer toute la valeur scientifique de ces biocénoses relictuelles qui témoignent des conditions de vie depuis la période tardiglaciaire*
- *Démontrer que la tourbe, milieu*

Origine des destructions et dégradations constatées dans les tourbières du Finistère (FCBE, 1995)

Ce graphique visualise les principales atteintes enregistrées sur les 137 sites visités lors de la réactualisation de l'inventaire des tourbières du Finistère. Il exprime en pourcentage de site affectés par chaque type d'atteinte. Une même tourbière pouvant être affectée par plusieurs types de dégradation, le total est supérieur à 100.



réducteur, a emprisonné régulièrement, sans les modifier, les spores, pollens et micro-fossiles qui ont été ainsi stratifiés progressivement et que les études palynologiques nous ont déjà permis de reconstituer l'histoire de la végétation, du climat et de l'activité humaine depuis 15 000 ans.

Prétendre pour ces diverses raisons que les tourbières constituent pour l'humanité un patrimoine culturel de première importance qu'il convient de préserver, est-ce une hérésie ?»

Cette première prise de conscience incita, en 1981, le Ministère de l'Environnement à faire réaliser, par l'Institut Européen d'Ecologie, un «Inventaire des Tourbières de France». Malheureusement pour la Bretagne, ce travail effectué sans lien avec les scientifiques régionaux et à partir de données bibliographiques souvent périmées, ne retint que deux tourbières d'intérêt

primordial dans notre région : la tourbière bombée du Venec et le complexe de tourbières des Monts d'Arrée. Cet inventaire mal mené eut pour conséquence une sous-estimation, au plan national, du patrimoine naturel que représentaient les tourbières bretonnes.

Heureusement, la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne confia un nouvel inventaire régional à l'équipe de Jean Touffet. «L'inventaire des tourbières de Bretagne», publié en 1985, synthétise les données accumulées, depuis les années 70, par cette équipe de recherche. Il présente, sous forme de fiches, 176 tourbières se répartissant ainsi :

- 77 pour le Finistère
- 38 pour le Morbihan
- 41 pour les Côtes d'Armor
- 20 pour l'Ille et Vilaine

Pour chaque site, la fiche descriptive

indique la localisation, la superficie, les groupements végétaux présents et la flore remarquable ainsi que quelques indications sur les menaces pesant sur le site. Surtout, cet inventaire propose une cotation biologique des sites en quatre niveaux d'intérêt (National, Régional, Moyen, de peu d'intérêt). Sont ainsi recensées 12 tourbières d'intérêt national et 69 d'intérêt régional pour la Bretagne, avec une concentration remarquable dans le Finistère et surtout les Monts d'Arrée. Malgré quelques lacunes, cet inventaire présente une remarquable photographie de l'état de conservation des tourbières bretonnes au début des années 1980. Bien que, faute de volonté politique affirmée, aucune politique ambitieuse de conservation des tourbières régionales d'intérêt majeur n'ait pu être engagée par la suite, un certain nombre d'actions de protection de quelques sites tourbeux remarquables virent néanmoins le jour à cette époque à l'initiative de la SEPNEB (Kerfontaine, Le Venec, Le Cragou, Logné, Mazerolles,...).

La réactualisation des inventaires, prélude à la conservation

Ces quelques opérations ne suffirent pas malheureusement à enrayer la régression lente mais continue des tourbières. L'une des premières missions de la FCBE créée en 1991 sur la base de ce constat, fut d'entreprendre, dès 1993 un nouvel inventaire actualisé des principaux sites d'intérêt patrimonial du Centre-Ouest Bretagne qui regroupe à lui seul plus des 2/3 des tourbières bretonnes. Grâce à des crédits mobilisés par les Conseils Généraux concernés et par le programme Morgane (Europe-Etat- Région), J. Durfort put mener une étude écologique

détaillée de 45 sites du Centre-Bretagne qui permit de dégager une liste d'une vingtaine de sites d'action prioritaire. En 1994, à la demande du Conseil Général du Finistère, un nouvel «*Inventaire des tourbières du Finistère*» fut entrepris pour évaluer l'état et l'intérêt biologique actuel de 137 sites de ce Département. Cette étude approfondie permet aujourd'hui de dégager des éléments importants pour la mise en place d'une stratégie globale de conservation de ces zones humides.

Dégradations et menaces : l'exemple finistérien

Sur les 137 sites inventoriés (sur la base d'inventaires ou de citations précédentes), 126 contiennent encore des habitats tourbeux. Ils sont répartis sur 55 communes du département (soit 19% des communes finistériennes) et couvrent plus de 7 000 hectares, dont 2 800 ha de groupements végétaux typiques des tourbières, landes tourbeuses ou bas-marais acides. La plupart des sites sont concentrés dans les Monts d'Arrée. Le Ménez-Hom et, à un moindre niveau, les Montagnes Noires accueillent encore des sites d'intérêt patrimonial important. La réévaluation de la cotation biologique des tourbières du Finistère est présentée dans le tableau ci-dessous.

Si nombre de ces sites accueillent encore un patrimoine biologique important comme l'a montré cette étude (existence de plusieurs stations de malaxis des marais, spiranthe d'été, lycopode inondé, etc ; cartographie fine des tourbières à sphagnum de la Pylaie), l'enseignement principal de cet inventaire est que la quasi-totalité des sites sont aujourd'hui confrontés à des destructions ou dégradations diverses comme le montre le tableau ci-dessous.

Niveau de valeur	Nombre de sites*	Total superficies "tourbières"	Total superficies "sites"
National	9	1060 ha	2400 ha
Régional	30	960	



J.P. Cloarec

Cuvette du Yeun Elez.

Pour illustrer ce bilan inquiétant, nous analyserons brièvement un certain nombre d'exemples significatifs de ces dégradations.

Les boisements artificiels

Cause principale, tant en nombre de sites affectés qu'en superficie, de dégradation des tourbières, les boisements artificiels sont essentiellement réalisés à base de résineux et après des travaux de drainage ou de sous-solage qui modifient profondément l'équilibre hydrologique du milieu. Ces reboisements, aux résultats écologiques, économiques et paysagers négatifs ont affecté la plupart des tourbières des Monts d'Arrée (ex : tourbière du Vergam, lande tourbeuse du Venec), des Montagnes Noires (ex : tourbière du Yeun Rocuet en Laz) et du Ménez-Hom.

Les drainages et défrichements agricoles

En dehors des drainages préparatoires à un enrésinement, on assiste encore aujourd'hui localement à des opérations de drainage à des fins agricoles de landes tourbeuses, notamment dans les Monts d'Arrée. Cette pratique est d'autant plus paradoxale qu'aux environs immédiats d'anciennes parcelles agricoles retournent à la friche ! Rappelons que l'usage de fertilisants et de pesticides,

qui risquent fort d'être employés par la suite sur ces parcelles, peut avoir des incidences négatives sur la végétation et la faune de la tourbière voisine ainsi que sur la qualité de l'eau.

Les décharges et dépôts divers

Depuis des décennies, les fonds de vallées sont trop souvent des réceptacles privilégiés pour des décharges ou dépôts d'ordures qui recouvrent peu à peu tout ou partie d'une tourbière. Dans le Finistère, 6 décharges importantes ont été recensées dans ces zones humides ; la plus tristement célèbre a dégradé la tourbière du Nesnay en Plounéour-Ménez, dans les Monts d'Arrée, qui fut pourtant l'un des haut-lieux des excursions des botanistes du début du siècle. Des micro-décharges ou divers déchets souillent également la périphérie de nombreux sites tourbeux finistériens.

Les plans d'eau

Bien que moins intense que dans le Nord du Morbihan, la multiplication récente des plans d'eau dans les zones tourbeuses du Finistère est un phénomène préoccupant. Réalisés par des particuliers dans des buts divers (cynégétiques, piscicoles ou d'agrément), ces plans d'eau «sauvages» détruisent des biotopes tourbeux et des espèces remarquables et ont des conséquences négatives pour l'hydro-

Longue LIFE aux tourbières de France

LIFE est L'Instrument Financier Européen que propose la Direction Générale de l'Environnement (DG XI) de la commission européenne depuis 1992. Il en existe deux types : **LIFE Conservation de la Nature** (ou **LIFE Nature**) et **LIFE Environnement**. Ils viennent soutenir la politique communautaire de l'Environnement pour des contrats d'une durée de 3 ans. Les actions éligibles au titre de LIFE Nature sont *«requis pour maintenir et réhabiliter les habitats naturels et la population d'espèces sauvages floristiques et faunistiques dans un état de conservation favorable»*. Dans sa seconde phase, LIFE Nature (1996 à 1999) retient prioritairement les actions favorisant l'application de la Directive Habitats et la mise en place du réseau Natura 2000.

LIFE Tourbières de France est dû à l'initiative d'ENF, qui contribue ainsi au premier projet national pour la protection et la gestion des tourbières, reconnu au niveau européen. Il est coordonné au niveau national, par Jean-Marc Hervio. Sur la base de ce qui est entrepris déjà sur près de 250 sites français, ce projet apportera une meilleure connaissance de la gestion, de la protection et de la valeur de ces milieux, et ce, en menant de front deux tâches complémentaires :

- permettre des actions urgentes sur 38 sites-test répartis sur 15 régions supplémentaires avec maîtrise foncière et gestion conservatoire. Ces sites, qui forment un échantillon des milieux tourbeux français, sont représentés par les CREN, lorsqu'ils existent. Les divers partenariats intègrent communes, parcs naturels régionaux et nationaux, Office National des Forêts, propriétaires et gestionnaires.
- élaborer au sein du Comité National Tourbières travaillant en liaison avec l'ensemble des partenaires, une stratégie nationale de préservation des tourbières françaises. Celle-ci s'inscrira dans le plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides.

La commission européenne apporte 50% des financements. En complément, l'Etat participe largement aux niveaux national et régional dans des proportions variables selon les sites :

- Ministère de l'Environnement : 20 à 25% de Direction de la Nature et des Paysages et 3 à 10 % de la Direction de l'Eau.
- Les Agences de l'eau, les DIREN, les Conseils Régionaux et Généraux de 3 à 10 %.

Ce contrat d'un poids total de 16,5 millions de francs, permettra de disposer des synthèses bibliographiques, des guides méthodologiques et des produits d'information pour le grand public. La publication régulière de «l'Echo des Tourbières» et des «cahiers scientifiques et techniques du réseau tourbières de France» apaiseront entre-temps les assoiffés de littérature tourbée.

Deux sites récemment intégrés au réseau réserves de la SEPNE ont été retenus : la tourbière du Vergam (29) à proximité des landes du Cragou et la tourbière de Ligné (44). Le découpage administratif veut que le Vergam

appartienne au CREN-Bretagne qui, avec la FCBE, participe au LIFE pour 3 autres sites : Haute Vallée du Mendy (29), Nonnenou (22) et Stang Prat Ar Mel (22). Les Pays de Loire n'ayant pas encore de CREN, le site de Ligné fait l'objet d'un dossier isolé, porté par la SEPNE en collaboration avec la DIREN-Pays de Loire.

Depuis l'inventaire des surfaces de sites exploitables de 1945, on évalue à 40 % la régression des tourbières françaises, mais

graphie des lieux et le paysage. Le contrôle de ce phénomène passe par un renforcement et une meilleure application de la réglementation actuellement en cours d'étude au plan départemental. Paradoxalement, l'inventaire finistérien a montré que les collectivités publiques pouvaient aussi être à l'origine de la dégradation ou de la destruction de zones tourbeuses, à l'occasion de travaux d'utilité collective mal menés ou mal implantés (créations de captages d'eau sur les tourbières du Ménéz-Hom ou de bassins de lagunage à Ploudiry et Leuhan). Un effort de cohérence administrative serait souhaitable en ce domaine.

Les activités et destructions diverses

L'enquête menée par la F.C.B.E a également permis de recenser diverses destructions ou dégradations de tourbières finistériennes :

- par des activités extractives industrielles (sables stanifères à Guilers, tourbe horticole à Loqueffret) ;
- par l'implantation d'une casse privée d'automobiles (tourbière du Moustoir, aux sources de l'Odet !)
- par des projets d'urbanisation (« affaire » de la drosera de Quimper ...)
- par l'implantation d'activités de loisirs destructrices (terrains de moto-cross au Ménéz-Hom, à Botsorhel et au Nesnay en Plounéour-Ménez qui accueille également un terrain de ball-trap)

Pour clore cette liste des atteintes aux tourbières finistériennes, il faut encore évoquer les phénomènes d'eutrophisation progressive de zones tourbeuses affectées par des épandages de lisier ou des cultures intensives en périphérie (Cudel en Spézet, Langazel en Trémaouezan) qui sont préoccupants, à terme, pour la qualité de l'eau des ruisseaux issus de ces zones humides.

Egalement néfastes sont les conséquences de l'abandon des pratiques traditionnelles de gestion des zones tourbeuses qu'étaient la fauche de litière, le pâturage ou l'extraction traditionnelle de la tourbe. Faute d'intervention humaine, la végétation se banalise et le milieu se ferme ce qui se traduit par la présence de landes hautes, de secteurs dominés par la Molinie et par de nombreux arbustes et ceci au détriment de biotopes et d'espèces pionnières.

En fait, ce nouvel inventaire des tourbières du Finistère met en évidence

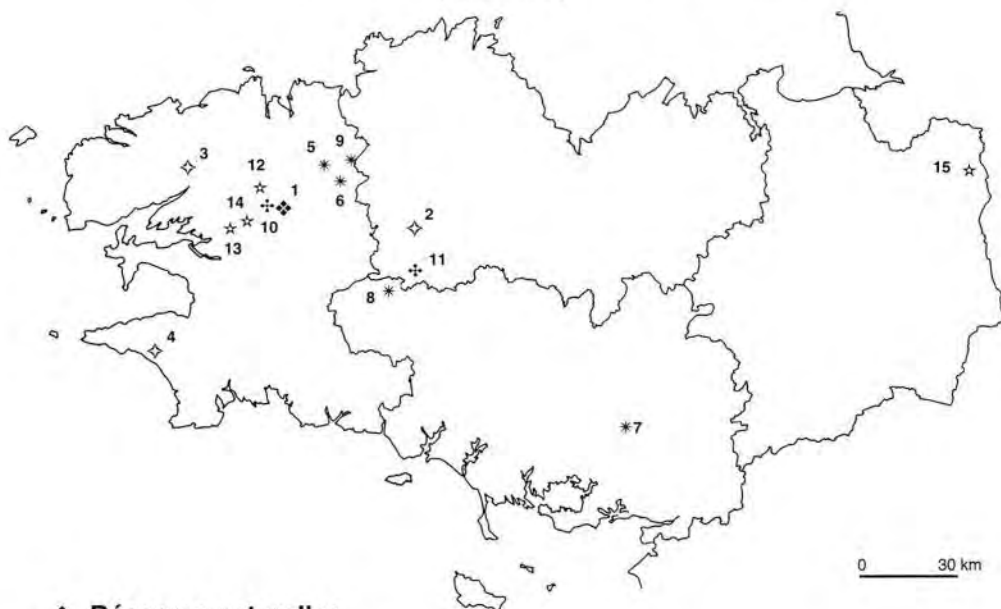
un bilan mitigé avec, d'un côté, la permanence d'un patrimoine naturel d'intérêt biologique et paysager important et, de l'autre, la lente dégradation de nombreux sites tourbeux agressés et abandonnés. Face à ce constat, que nous pensons représentatif de la situation des tourbières bretonnes, apparaît l'urgence de la mise en place d'une stratégie globale de conservation des tourbières de notre région.

Pour une stratégie globale de conservation des tourbières de Bretagne

Comme nous l'avons vu précédemment, la situation des tourbières bretonnes est aujourd'hui contrastée avec, d'un côté, le maintien de vastes entités d'intérêt patrimonial majeur et, de l'autre, une multiplication des atteintes et destructions sur de nombreux sites. Dans le même temps, divers facteurs économiques et réglementaires peuvent aujourd'hui permettre une politique globale de protection de ces biotopes à l'échelle régionale. La pression foncière, agricole et forestière, est aujourd'hui moins forte sur ces milieux économiquement marginaux. L'évolution réglementaire et législative semble favorable actuellement à la prise en compte de ces zones humides dans les schémas d'aménagements (Directive « Habitat » C.E.E - 1992 ; Loi sur l'eau - 1992 ; Loi Barn

Tourbières et landes protégées de Bretagne

(F.C.B.E. 1996)



❖ Réserves naturelles

- | | |
|---|-------|
| 1 - Réserve Naturelle du venec - Brennilis (29) | 48 ha |
|---|-------|

❖ Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotopes

- | | |
|--|-------|
| 2- Landes de Locarn - Locarn (22) | 172ha |
| 3 - Tourbière de Lann Gazel - Tremaouezan (29) | 120ha |
| 4 - Etang de Poulguidou - Plouhinec - Mahalon (29) | 35ha |

* Réserves Naturelles Associatives (C.R.E.N. Bretagne)

SEPNB

- | | |
|---|-------|
| 5 - Landes du Cragou - Plougonven - Le Cloître Saint Thégonec - Scrignac (29) | 220ha |
| 6 - Tourbière du Vergam - Scrignac (29) | 106ha |
| 7 - Lande de Kerfontaine - Sérent (56) | 26ha |

FCBE

- | | |
|--|-------|
| 8 - Lande tourbeuse d Kermadou - Langonnet | 25ha |
| 9 - Tourbière de Creac'h Pluen - Botsorhel | 106ha |

❖ Sites propriétés de la Fondation pour la Protection des habitats et de la Faune Sauvage

- | | |
|---------------------------------|-------|
| 10 - Yeun Elez - Brasparts (29) | 232ha |
| 11 - Lann Bern - Glomel (22) | 74ha |

☆ Sites propriétés des Conseils généraux

- | | |
|--|------|
| 12 - Tourbière du Mougau - Commana (29) | 4ha |
| 13 - Tourbière de Menez-Meur - Hanvec (29) | 40ha |
| 14 - Tourbière de Runeder - St Rivoal (29) | 1ha |
| 15 - Tourbière de Landemarais - Parigné (35) | 26ha |

Cette liste des tourbières et landes tourbeuses protégées à ce jour, en Bretagne, ne doit pas faire illusion. Elle ne

Restauration et gestion des zones tourbeuses : des expériences à multiplier



J.M. Hervio

Sur la tourbière du Corong à Locarn (22), des travaux expérimentaux de rajeunissement de la tourbière ont été menés par décapage mécanique de la molinaie. Un sentier-découverte permet aujourd'hui des visites guidées de ce site.

Il est aujourd'hui indispensable de multiplier et d'évaluer scientifiquement les expériences de gestion des tourbières.

inventaire régional permettrait la désignation, prévue par la loi sur l'eau, de ces zones humides dans le SDAGE Loire-Bretagne et dans les SAGE des divers bassins versants de la région. Enfin, il permettrait une intégration de ces données, en terme d'objectifs de conservation, dans les futurs «Inventaires départementaux du patrimoine naturel» prévues par la Loi Barnier du 2/02/95.

Protéger et gérer les sites d'intérêt primordial

A l'échelon régional, une cinquantaine de sites tourbeux d'intérêt patrimonial majeur (intérêt national ou régional) méritent aujourd'hui de voir assurer ou renforcer leur protection réglementaire. L'outil juridique le plus souple, et le plus rapide à mettre en oeuvre reste l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes et il faut aujourd'hui militer pour une multiplication significative de ces Arrêtés (il n'en existe que 3 aujourd'hui dans les zones tourbeuses de Bretagne contre

31 en Rhône-Alpes !). Ils pourraient proscrire le boisement, le drainage, les affouillements et exhaussements et les dépôts et épandages divers pour mettre rapidement ces sites à l'abri de nouvelles dégradations.

Pour certains sites majeurs pourraient ensuite être mises en place soit des réserves naturelles ou localement des réserves forestières (en forêts domaniales ou communales).

Il paraît également indispensable de coupler, chaque fois que nécessaire, la protection réglementaire de ces sites majeurs avec une action de maîtrise foncière ou d'usage. Cette politique de conservation peut être menée par les Départements (TDENS) et par les associations membres du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Bretagne. A partir des différentes lignes budgétaires mobilisables, ces mesures peuvent permettre la mise en place des



Boisement résineux en tourbière

moyens de gestion écologique et de suivi scientifique pour ces sites majeurs qui seront, pour les tourbières bretonnes, l'ossature du futur «Réseau Natura 2000», institué par la Directive «Habitat» européenne.

Intégrer la conservation des tourbières d'intérêt patrimonial ou local dans les politiques d'aménagement

Pour la plupart des tourbières d'intérêt local ou départemental, dont l'intérêt biologique, hydrologique ou paysager justifie la conservation, l'objectif doit être la mise en place d'un plan régional d'action pour les zones humides visant à une cohérence des politiques publiques d'aménagement concernant notamment :

- la gestion des zones humides par bassin versant (SAGE)
- la cohérence entre objectifs de conservation et politiques sectorielles (sylviculture, agriculture, aménagements d'infrastructures et travaux publics ...)
- l'inscription de ces sites dans les POS et les Schémas Directeurs
- le renforcement de la réglementation sur la création des plans d'eau
- la fermeture et la réhabilitation des décharges
- la mise en place d'actions de formation pour aménageurs et élus

Ce plan devrait s'accompagner d'une coordination interdépartementale des politiques de maîtrise foncière (TDENS)

et surtout d'un encouragement à la gestion contractuelle des sites par les communes, associations et propriétaires privés. La gestion écologique nécessaire de ces sites passe par une mobilisation des fonds européens (PDZR, Life) et nationaux (Fonds de Gestion de l'Espace rural), par la promotion des mesures et opérations agri-environnementales. Il paraît également souhaitable d'encourager les groupements de communes à élaborer des projets intercommunaux de gestion des espaces naturels, comme le prévoit la récente loi «Barnier».

Par les actions de protection qu'elles mènent déjà et par les expériences de la gestion écologique qu'elles ont engagées, les associations membres du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Bretagne ont un rôle important à jouer dans l'initiation d'une politique régionale de conservation des tourbières bretonnes. Nul doute que ce projet sera dans les prochaines années l'un des axes majeur d'intervention du CREN Bretagne qui s'est fixé pour but premier, la conservation des principaux milieux naturels de notre région. ■

José DURFORT est chargé de mission à la fédération Centre Bretagne Environnement.

Jean Marc HERVIO, Président de la Fédération Centre Bretagne Environnement, est chargé de mission à l'Espace Naturel de France.